



Droit d hébergement de mon fils pour noel

Par **docagui_old**, le **21/11/2007** à **19:30**

j ai droit a la moitie des vacances de noel mais mon ex compagne m impose ces dates(du 29 au 5) alors que je prefererai du 26 au 3. as t elle le droit sachant kelle l a deja eu a noel et jour de l an l an dernier. jaimerais l avoir pour noel mais elle refuse categoriquement alors j accepte de le prendre apres mais elle ne veux pas que je choisisse les dates alors qu elle ne part pas. que faire

Par **ly31**, le **21/11/2007** à **20:15**

Bonsoir,rnrnJe vous conseille de voir le Jaf (Juge des Affaires Matrimoniales) de manière à officialiser votre séparation, afin que des jours de garde soient déterminés, pour chacun de vousrnrnJe vous souhaite bon courage et je me tiens à votre dispositionrnrnly31

Par **docagui_old**, le **22/11/2007** à **20:17**

la separation est deja officielle c deja passer devant le juge et il y a ecrit que vu l éloignement(on est a 750 km) j ai droit a l integralite des vacances sauf noel et les gandes vacances qui sont divisible de moitie. elle elle veut que ca soit une semaine du lundi au dimanche pour elle et l autre pour moi mais moi je pense qu on est pas obliger que ca soit du lundi au dimanche. pour moi ca peut etre aussi du mercredi au mardi sachant qu elle ne part pas en vacances et donc qu elle n a rien de prevu. suis je dans mes droit et que faire pour les faire valloir a leur juste valeur sachant que l avocat que j avais ne veux pas s en meler vu que c ete a l amiable

Par **ly31**, le **22/11/2007** à **20:49**

Bonsoir,rnrnVous avez officialiser votre séparation en choisissant un "arrangement à l'amiable"rnrnIl est donc de toute évidence, que vous devez vous entendre avec votre ex-compagne (ex-épouse) sur les jours de vacances pour emmener l'enfant chez vous.rnrnSur un arrangement à l'amiable, je suis au regret de vous faire part que ma pensée va rejoindre celle de votre Avocat.rnrnJe vous souhaite bon couragernly31

Par **docagui_old**, le **24/11/2007** à **17:49**

je suis d accord avec vous mais le soucis c est qu on peut s entendre avec elle que quand ca va dans son sens ou que ca l arrange donc il faudrai que je fasse qu a sa maniere pour que ca soit a l amiable. et moi de dedans quels sont mes droits et recours